

*La Rochelle, le 02 avril 2020*

## **En période de confinement, on ne part pas en vacances**

Comme l'a rappelé le ministre de l'Intérieur hier, les contrôles par les fonctionnaires de police et les militaires de la gendarmerie seront sensiblement renforcés en fin de semaine alors que débutent les congés scolaires de printemps. La lutte contre la propagation du coronavirus doit rester dans l'esprit de chacun, pour la sécurité de tous.

**Deux axes de contrôles ont été définis par le préfet de la Charente-Maritime :**

### **1. Éviter l'arrivée et le départ de vacanciers**

Les consignes sont claires, il n'est pas autorisé de changer de lieu de confinement, y compris pour les vacances scolaires. Le préfet a demandé aux forces de sécurité du département de la Charente-Maritime de renforcer les contrôles, de jour comme de nuit, sur des points stratégiques (péages, ponts d'accès aux îles, axes routiers secondaires, gares et entrées de ville et particulièrement aux abords des zones balnéaires) ainsi que par un dispositif mobile déployé sur l'ensemble du département.

**En plus de l'amende de 135€ pour non-respect des décrets relatifs aux déplacements, il sera systématiquement demandé aux personnes en infraction de faire demi-tour.**

**2. Faire respecter les arrêtés préfectoraux** interdisant d'une part les accès aux plages, plans d'eau intérieurs, ainsi que leurs parkings d'accès, les accès aux chemins et sentiers côtiers, espaces dunaires, canaux, forêts et cales de mise à l'eau des bateaux et interdisant d'autre part la fréquentation piétonne, cycliste et à tous véhicules non autorisés de l'ensemble des espaces publics artificialisés du littoral, ports, quais, jetées, esplanades, remblais et fronts de mer, quelle que soit leur configuration.

Aussi, plus de 500 militaires de la gendarmerie nationale (dont deux escadrons de gendarmes mobiles) et 130 policiers seront sur le terrain jour et nuit.

Tous les moyens seront mobilisés (escadron départemental de la sécurité routière, brigades VTT, véhicules sérigraphiés et véhicules banalisés avec policiers en civils, etc). Les contrôles seront appuyés par un hélicoptère du détachement aérien de la gendarmerie de Limoges ainsi que par des drones du groupement départemental de la gendarmerie et de la direction départementale de la sécurité publique.